

seing et mesmoires, satisfera à tout, s'il en est requis. En foy de quoy, j'ai signé le susdit, le 29 novembre 1622.

« Estienne MARTELLANGE. »

« J'ai faict une saillie où est le traict de la façon de toiser. »

Cette dernière annotation semble s'appliquer au plan que nous avons cité plus haut.

Cette déclaration ne semble pas avoir suffi ; car, l'année suivante, Martellange écrivait d'Orléans, à Gabriel Solignac, de Béziers, architecte de Paris, la lettre suivante (170) :

« Maistre Gabriel, mon bon amy, l'occasion d'une lettre, laquelle le R. P. Recteur du collége de Lion, m'a escrit ces jours passés, afin que je donnasse quelques éclaireissemens à une affaire qui est entre nous et les massons qui ont basti notre église à Lion, où je passay au mois de novembre dernier, et recognus que l'on avoit faict un toisage, du tout frauduleux et malicieux, et contre conscience, car je recognus qu'aux seules voultes, ils nous avoit trompés de plus de mille escus, car estant dict au prifaict que les voultes seroit toisées pour muraille courante la travée de l'esglise estant 30 pieds et la largeur entre les doubleaux de 13 pieds, les doubleaux portant 15 pieds d'haulteur estans de leur plan plain cintres, ils ont mesurés de cette sorte: prenant la longueur des diagonales, qui font 33 piedz, adjoutant 17 piedz de montée, qui font 50 piedz, et doublant disant et multipliant 50 par 50, en sorte que le produit est 2500 piedz, qui seroit parti par 36 piedz, qui est la toise, 69 toises, au lieu qu'à mesurer conforme à l'usage de Lion, il deboit avoir prins la diagonale de 33 piedz et la largeur de 13 piedz y ajoutant 15 piedz qui est la montée, qui feroit 28 multipliant l'un par l'autre, et

(170) Archives du département du Rhône, portefeuille D 9, etc. Nous avons cru devoir rapporter *in extenso* cette lettre qui fournit, au point de vue technique de la construction et du mode de la mesurer au xvii^e siècle, des renseignements précieux.